

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal 19 juillet 2018
Date d'affichage de la convocation 19 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice 15 Nombre de conseillers présents 12

# **Etaient présents:**

LORAND Hubert MASSARD André PEILA-BINET Carine
CRESPEL Vincent VERGER Joseph MASSARD Alain
BOUGAULT Christine MÉAL Lydie GOBIN Christophe
LEPEIGNEUL Christine RÉGEARD Blandine ROLLAND Dominique

**Etaient absents:** MARTEL Laurence, POUESSEL Murielle, LEBRETON David

\*\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Élection du secrétaire de séance
- 2. Compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2018

### **COMMANDE PUBLIQUE**

3. Equipement socio-culturel – Présentation de l'Avant-Projet Définitif

#### **FINANCES LOCALES**

4. Aménagement du carrefour, rue de Rennes – Amendes de police

### **URBANISME**

5. Parcelle cadastrée AB 385 – proposition d'achat

### **DÉCISIONS – INFORMATIONS**

Lotissement Les Forges – vente du lot n°29

# **QUESTIONS DIVERSES**

### **ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Vincent CRESPEL, adjoint au Maire, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juillet 2018**

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2018 au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

# **COMMANDE PUBLIQUE**

### 2018-043 - ÉQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL - AVANT-PROJET DÉFINITIF

**VU** la délibération n°2018-009 du 22 février 2018 relative à l'approbation du projet de construction d'un équipement socio-culturel ;

**VU** la délibération n°2018-018 désignant OVERCODE comme maître d'œuvre de cette opération ;

**VU** les délibérations n°2018-025, 2018-026, 2018-027 et 2018-028 présentant le plan de financement du projet d'équipement socio-culturel et les demandes de subventions auprès des diverses institutions (État, Département, Région, CAF) ;

**VU** la délibération n°2018-039 permettant de souscrire un emprunt pour ce projet ;

**VU** la présentation de l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) en date du 26 juin 2018 ;

**VU** les comptes rendus des différentes réunions du Comité de Pilotage concernant le projet de construction de l'équipement socio-culturel ;

**VU** l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) comprenant les plans, le tableau récapitulatif de surfaces et l'estimation de la construction de l'équipement socio-culturel;

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après délibérés :

- **DÉCIDE** la Validation de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) concernant la construction de l'équipement socio-culturel dont le montant est estimé à 1 132 500 € HT;
- **AUTORISE** le maître d'œuvre a déposé la demande de permis de construire ;
- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises pour le marché de travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

#### **FINANCES LOCALES**

# 2018-044 - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR, RUE DE RENNES - AMENDES DE POLICES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental a arrêté la liste des communes bénéficiaires des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

La commune de Quédillac a été retenue pour la réalisation des travaux suivants :

- o Signalisation des passages piétons, hors renouvellement : 1 166 €
- o Aménagements de sécurité sur voirie : 5 347 €

Le conseil municipal accepte les sommes proposées par le Conseil Départemental et s'engage à exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

#### **URBANISME**

#### 2018-045 - PARCELLE CADASTRÉE AB 385 - PROPOSITION D'ACHAT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Hubert ALIX actuellement domicilié 21 rue Carnot à Boulogne-Billancourt (92100) et propriétaire des parcelles cadastrées AB 746, 747 et 749.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette demande.

Dans l'optique de vendre deux terrains constructibles, Monsieur ALIX sollicite l'acquisition de deux parties de la parcelle AB 385 d'une surface respective de 15 m², celles-ci permettraient l'accès à ses parcelles (projet de division présenté).

Monsieur le Maire propose donc, par conséquent, non pas d'autoriser une servitude sur la parcelle AB 385 mais de vendre ces parties de la parcelle AB 385 à Monsieur Hubert ALIX. Celle-ci n'ayant aucune utilité pour la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre une partie de la parcelle cadastrée section AB 385 pour une surface de 30 m², au prix de 50 €/m². Etant ici précisé que la surface définitive sera déterminée par un géomètre, intervenant aux frais des acquéreurs.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la vente d'une partie de la parcelle AB 385 pour 30 m² au prix de 50 €/m². Les frais afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur (géomètre et notaire) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **DÉCISIONS - INFORMATIONS**

#### **♦ Lotissement Les Forges - Vente de lots**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le lot n°29 a été vendu à des personnes actuellement domiciliés à Médréac (le compromis a été signé ce mercredi). Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, un message nous informe ce soir que le lot n°33 a également été vendu par l'intermédiaire d'Inéo Habitat. Actuellement, 5 lots sur 15 sont vendus.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant sept délibérations (n°2018-043 à 2018-045), la séance est levée à 23h00.